



# CNPS

CAISSE NATIONALE DE PREVOYANCE SOCIALE  
Institution de Prévoyance Sociale régie par la loi N° 99-476 du  
12 Août 1999 et par le décret N° 2000-487 du 12 Juillet 2000

## AVIS

### A MESDAMES ET MESSIEURS LES PRESTATAIRES DE SERVICES

La Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (C.N.P.S.) de COTE D'IVOIRE lance un (1)  
appel d'offres ouvert portant sur :

#### « L'EDITION DE SUPPORTS DE COMMUNICATION DE LA CNPS »

Les Entreprises à jour de leurs cotisations sociales (CNPS) et de leurs charges fiscales (Impôts), sont autorisées à retirer les dossiers de soumission dans les bureaux de la CMP sis à la mezzanine de l'immeuble « la Prévoyance » porte M-2 contre paiement préalable des frais d'un montant de 50 000 F/CFA non remboursable.

Les soumissions sont à la disposition des Entreprises du 04 au 18 Novembre 2015.

Elles devront être déposées à la C.N.P.S. dans les bureaux précédemment cités sous pli fermé, avec la mention « N'ouvrir qu'en séance de dépouillement », au plus tard le 18 Novembre 2015 à 12 heures, délai de rigueur.

L'ouverture des plis aura lieu le même jour à 14 heures, en présence des soumissionnaires qui le désirent, à la salle de conférence de la CMP sise à la mezzanine de l'immeuble « La Prévoyance » (avenue De Gaulle, rue du commerce)

Pour tout renseignement complémentaire, les Entreprises soumissionnaires pourront contacter Madame MERHEB Carmen ([c.merheb@cnps.ci](mailto:c.merheb@cnps.ci)) au 20 25 21 68, Monsieur LOOKY Eric ([e.looky@cnps.ci](mailto:e.looky@cnps.ci)) au 20 25 17 24 pour les questions d'ordre technique Monsieur NOMEL Florent ([f.nomel@cnps.ci](mailto:f.nomel@cnps.ci)) au 20 25 20 77 et Madame YASSI née Diallo Korottoum ([k.diallo@cnps.ci](mailto:k.diallo@cnps.ci)) au 20 25 21 14, pour les questions d'ordre administratif.



LE DIRECTEUR GENERAL

D. Charles KOUASSI

02 NOV. 2015